

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoit à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - PAE de l'Écoquartier du Pontet - Arrêt du bilan de la concertation relative aux équipements publics d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage Cub

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0051 du 19 février 2010, le Conseil de Communauté a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) appelé éco-quartier du Pontet sur un périmètre d'environ 46 hectares, à Pessac.

Le programme des équipements publics du PAE prévoyait la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, des équipements d'infrastructure suivants :

- la voie de desserte nord,
- la piste cyclable le long du Lartigon,
- l'espace public d'accompagnement de la station de tramway « Camponac Médiathèque »,
- la voie nouvelle au sud,
- le cheminement doux le long du Serpent,
- l'aménagement des abords du stade.

Ces divers espaces publics prévus dans le cadre du PAE présentaient un lien de connexité en contribuant à la réalisation globale du projet urbain et formaient un ensemble indivisible, dont le montant de l'investissement routier dépassait 1 900 000 € TTC.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R.300-1 du code de l'urbanisme, précisant que "la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée de la Commune d'un montant supérieur à 1 900 000 € TTC" est soumise à l'obligation de concertation prévue par l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil de Communauté, par délibération n° 2011/0075 du 11 février 2011, a décidé l'ouverture de la concertation relative au programme des équipements publics d'infrastructure du PAE de l'éco-quartier du Pontet, à Pessac.

Par délibération n°2013/0830, le Conseil de la Communauté urbaine a approuvé le 15 novembre 2013 une modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble de l'Écoquartier le Pontet. Cette délibération a été versée au dossier de concertation disponible en Mairie, à la Communauté urbaine ainsi que sur le site internet de La Cub.

Cette procédure a permis d'acter l'actualisation du programme des équipements publics, afin de réajuster le coût des équipements alors en cours d'étude ou de réalisation. Une légère augmentation de la Surface de Plancher prévue dans le programme prévisionnel de construction a également été validée. Ces évolutions n'ont pas remis en cause l'économie globale du projet urbain initial, ni modifié le taux de participation initial des constructeurs au financement des équipements publics du PAE. En outre, la répartition des maîtrises d'ouvrage a été adaptée afin de mieux prendre

en compte les enjeux liés à chaque équipement, en lien avec les compétences de chaque collectivité. Ainsi, le cheminement doux le long du Lartigon sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale et l'espace public d'accompagnement de la station "Camponac-Médiathèque" sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le déroulement de la concertation

Par délibération n°2011/0075 en date du 11 février 2011, le Conseil de Communauté a décidé l'ouverture de la concertation relative au programme des équipements publics d'infrastructure du Programme d'Aménagement d'Ensemble de l'Écoquartier du Pontet, à Pessac.

Pour rappel, le projet urbain reposait sur les objectifs suivants, en lien avec la réalisation des équipements publics :

- Établir un lien avec le centre-ville et l'attractivité du pôle intermodal en proposant une programmation mixte, principalement autour de la station Camponac-Médiathèque,
- Valoriser le quartier de Saige en créant une accroche au sud avec la réalisation de logements, d'activités tertiaires éventuellement et d'équipements sportifs,
- Densifier le long du corridor du tramway et renforcer l'axe convivial,
- Compléter le maillage de desserte locale par des liaisons douces et des voiries.

Conformément à cette délibération, un dossier et un registre destinés à recueillir l'avis du public ont été déposés à la Mairie de Pessac et à la Communauté urbaine de Bordeaux. Le même dossier a été mis en ligne sur le site Internet de La Cub (participation.lacub.fr).

En outre, afin de mener à bien cette concertation, plusieurs réunions ont été organisées de 2011 à 2014 associant les habitants, les riverains et les usagers pendant la durée de l'élaboration du projet d'espace public. Le but de ces rencontres était non seulement de présenter l'ensemble des réflexions menées sur le projet d'aménagement des équipements publics mais également d'informer les habitants et de recueillir leur avis sur les propositions d'aménagement.

Dans cette optique, la concertation a été menée au travers des réunions suivantes :

- Le 6 décembre 2012, un groupe de travail s'est tenu afin de présenter les études préliminaires d'aménagement de la place autour de la station tramway Camponac Médiathèque et du cheminement doux le long du ruisseau Lartigon,
- Le 2 juillet 2014, une réunion publique a permis à la Ville et à La Cub de présenter le projet d'espace public autour de la station Camponac Médiathèque sur la base d'un plan et d'une étude en cours de réalisation,

La clôture de la concertation, fixée au 8 septembre 2014, a été annoncée par voie de presse le 25 juillet 2014.

La réalisation des divers équipements publics d'infrastructure étant échelonnée dans le temps, la concertation n'a pu être menée avec le même degré de précision sur l'ensemble des équipements publics faisant l'objet de la procédure de concertation.

En effet, ces deux équipements, liés au programme immobilier de l'éco-quartier de l'Artigon en cours de construction, doivent être prochainement réalisés.

Aussi, les présentations et réunions ont principalement porté sur les projets de réalisation de l'espace public autour de la station Camponac Médiathèque ainsi que le cheminement doux le long du Lartigon.

Cependant, une démarche d'association du public sera poursuivie de manière volontaire par la Ville de Pessac au fur et à mesure de l'élaboration des futurs projets d'équipements publics inscrits au PAE.

Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe.

Celui-ci fait principalement état d'observations relatives aux thématiques ci-après synthétisées :

- les usages des espaces publics,
- la prise en compte du milieu naturel,
- la place dédiée aux piétons et aux deux-roues,
- le dimensionnement des espaces,
- l'aménagement de l'espace public autour de la station Camponac Médiathèque,
- les conditions de stationnement et de circulation dans le quartier,
- l'adéquation entre le projet et les équipements publics.

Les contributions du public ont été intégrées aux réflexions relatives à la réalisation du projet d'espace public autour de la station Camponac Médiathèque et du cheminement doux le long du ruisseau le Lartigon.

La concertation a été l'occasion, à partir des esquisses proposées par l'architecte coordonnateur du PAE, d'ouvrir au débat des thématiques constitutives du projet d'espace public autour de l'éco-quartier de l'Artigon. Les contributions ont alimenté le travail des maîtrises d'œuvre en charge de concevoir les espaces publics sur le secteur.

La prise en compte de l'environnement, du confort des futurs usagers, des conditions de stationnement et de circulation dans le quartier, tous modes de déplacement confondus, sont autant de sujets évoqués lors de la concertation qui ont permis au projet d'espaces publics de s'enrichir et de s'actualiser au regard des usages futurs.

Au travers des réunions, les points de vue des participants ont pu être exprimés, parfois même confrontés, révélant différentes visions du quartier, sans pour autant remettre en cause les principes fondamentaux d'aménagement des espaces publics présentés. Ces temps d'échanges ont permis aux collectivités, à l'architecte coordonnateur du PAE et aux équipes de maîtrise d'œuvre de faire évoluer le projet de façon à prendre en compte les remarques des habitants et à répondre au mieux aux besoins des futurs usagers.

Les réponses aux diverses observations apportées au travers du projet d'espaces publics ainsi que l'attention particulière portée aux thématiques abordées par les habitants sont détaillées dans le bilan ci-joint.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L300-1 et L300-2 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération communautaire n° 2011/0075 du 11 février 2011 décidant de l'ouverture de la concertation relative au programme des équipements publics d'infrastructure du PAE de l'éco-quartier du Pontet, à Pessac,

VU le bilan de la concertation relative au programme des équipements publics d'infrastructure du PAE de l'éco-quartier du Pontet, à Pessac, ci-annexé

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les objectifs du projet urbain et les éléments portés au dossier de concertation,

CONSIDERANT les contributions du public et leur prise en compte dans l'élaboration des projets d'espaces publics,

DECIDE

Article unique :

d'arrêter le bilan de la concertation relative au programme des équipements publics du PAE de l'éco-quartier du Pontet, à Pessac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JANVIER 2015**

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2015

M. MICHEL DUCHENE